



Le jeudi 10 mars, le président national et le coordonnateur de la CSN, François Ouellette, ont rencontré la commissaire et le sous-commissaire principal à Ottawa pour discuter des nombreux mécontentements des membres d'UCCO-SACC-CSN. Nous avons déposé les différents enjeux qui sont, selon nous, symptomatiques du manque de respect dont a fait preuve le SCC au cours des dernières années :

- Jours fériés désignés payés
- Les outils de sécurité pour faire notre travail
- La commission des accidents de travail prétend être contestée par l'employeur lorsqu'un CX a la COVID au travail
- Environnement de travail toxique
- Harcèlement par la direction
- Heures supplémentaires obligatoires
- Discipline excessive
- Non-reconnaissance du travail effectué par les agentes et agents correctionnels pendant la COVID-19
- Les agentes et agents correctionnels contraints de prendre des congés de maladie au lieu de congés 699 s'ils testaient positifs mais pouvaient travailler.
- Etc...

Depuis trop longtemps, nous avons amené ces questions à diverses tables patronales-syndicales et l'employeur a continué à faire preuve de manque de respect en rejetant ces questions très importantes. Les efforts de mobilisation de nos membres au cours des dernières semaines ont toutefois empêché l'employeur de nous ignorer davantage.

Lors de cette rencontre, trois enjeux, sous le contrôle de la commissaire, ont été déposés spécifiquement comme baromètre de la bonne foi de l'employeur. Le premier étant la réponse de l'employeur aux réclamations de la commission des accidents de travail lorsqu'un de nos membres est testé positif à la COVID-19 en raison de son travail. Il s'agit d'un problème auquel la commissaire s'est présentée

préparée à la table, car nous avons été consultés sur les instructions qu'ils avaient rédigées à être envoyées aux sous-commissaires régionaux. Cette nouvelle directive ne permettra pas les déclarations d'opinion de la direction, ni ne fera valoir la possibilité d'une transmission sur le lieu de travail lorsqu'il y a une éclosion sur un site. Le deuxième point soulevé concernait les outils dont nous avons besoin pour faire notre travail de façon sécuritaire et efficace. Ces outils comprennent la détection de drones, des scanners corporels, des gilets appropriés et des gants. L'employeur a récemment partagé une invitation avec l'exécutif national pour une rencontre le 31 mars afin de discuter de l'état de ces outils et de leur intention d'aller de l'avant.

Le troisième problème qui a été signalé comme prioritaire et un manque de respect majeur de la part de l'employeur était son interprétation des heures de remplacement à utiliser pour un congé férié. Bien que la commissaire ait dit qu'elle n'aurait pas de réponse pour nous lors de la réunion du 10 mars, elle a accepté de nous revenir sur cette question au début de la semaine suivante. La commissaire a pleine autorité pour prendre cette décision et, à ce jour, nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Nous exigeons de la commissaire qu'elle démontre le respect que méritent les agentes et agents correctionnels en renversant cette interprétation erronée et irrespectueuse. Nous avons donné suffisamment de temps à la commissaire pour corriger ce problème et ses retards supplémentaires ne feront qu'alimenter notre résolution. Nous demandons à nos membres de garder le cap avec nos tactiques de mobilisation et d'être prêts à une escalade pour montrer à la commissaire que nous ne serons ni congédiés ni ignorés.

Soyez assurés que votre exécutif national se tiendra fort avec chaque collègue agente et agent correctionnel, exigeant le respect que nous méritons!